



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-32

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation :
01 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. BILLY, M. LAGRANDANNE, MME SCHILDGE, MME DURAND, M. PLOUVIER, M. MEYNIER, MME DEMONT, Mme DHONT, M. IMBERT,

Absents :

Mme MAZAUD donne pouvoir à Mme GADEAUD
M. LAUTRETTE donne pouvoir à M. REBEYROL

Secrétaire de séance :

Mme Elodie DEMONT

Convention transports scolaires 2026/2027

Monsieur le Maire explique qu'une convention est prise tous les 3 ans avec la région Nouvelle-Aquitaine pour une délégation de la compétence transports scolaires.

Cette convention a pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels la Région Nouvelle-Aquitaine délègue à l'Autorité Organisatrice de 2nd Rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026 et s'achève au dernier jour de l'année scolaire 2027/2028 selon le calendrier établi par l'Education Nationale.

Les tableaux en annexe 2 seront modifiés afin de tenir compte de la nouvelle tarification en vigueur pour la rentrée 2026/2027.

LE CONSEIL OÙ CET EXPOSE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer la convention de délégation de la compétence transports scolaires.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Elodie DEMONT

Le Maire,
Michel REBEYROL

